

ANNEXE A—*Suite.*

N° du crédit.	SERVICE.	Montant.	Total.
		\$ c.	\$ c.
MINISTÈRE DU COMMERCE			
369	Primes sur le pétrole brut, administration de la loi.....	3,000 00	
370	Primes sur les barres ou tringles de cuivre, administration de la loi.....	2,500 00	
371	Service des nouvelles britanniques et à l'étranger.....	32,000 00	
372	Administration de la Loi des grains du Canada.....	1,100,000 00	
373	Subvention à la <i>Canadian Engineering Standards Association</i>	10,000 00	
374	Bureau de vues cinématographiques du gouvernement canadien.	25,000 00	
375	Service de renseignements commerciaux.....	324,720 00	
376	Mesurage du bois—annuité pour un mesureur à sa retraite.....	200 00	
377	Bureau fédéral de la Statistique, y compris le 6e recensement.	200,000 00	
378	Inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'exportation de l'énergie électrique, \$500; commission électro-technique internationale, \$400.....	181,295 00	
379	Élévateurs, administration et exploitation par l'Etat.....	420,000 00	
380	Élévateurs tête-de-ligne du gouvernement, entretien des, et matériel nécessaire.....	60,000 00	
381	Pour la construction d'un élévateur à grain du gouvernement à Edmonton.....	1,000,000 00	
382	Pour la construction d'un élévateur à grain du gouvernement à Halifax.....	200,000 00	
383	Loi relative aux taux de fret sur les eaux intérieures, administration de la.....	5,000 00	
384	Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent.....	6,000 00	
385	Conseil consultatif honoraire des recherches scientifiques et industrielles.....	120,000 00	
386	Enquête sur les taux de fret océaniques.....	10,000 00	
387	Loi de l'inspection et des ventes, administration de la loi.....	3,000 00	
388	Bureau du tarif international des douanes.....	1,800 00	
389	Impressions des documents parlementaires et des ministères...	90,000 00	
390	Inspection des Poids et Mesures, y compris le bureau international des poids et mesures.....	300,000 00	
391	Câble aux Indes occidentales.....	19,466 67	
392	Montant requis pour rembourser A.-E. Bryan.....	4,000 00	4,117,981 67
RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE.			
393	Défense Nationale— Services militaires.....	500,000 00	
	Services navals.....	50,000 00	
394	Secrétariat d'Etat.....	45,000 00	595,000 00
			*245,231,825 09

*Total net, \$163,459,543.39.